

Urssaf en ligne : connectez-vous !

Vous êtes déjà adhérent aux services Urssaf en ligne ?

Connectez-vous sur www.urssaf.fr et
identifiez-vous avec vos identifiants habituels.

Vous n'êtes pas encore adhérent aux services Urssaf en ligne ?

Connectez-vous sur www.urssaf.fr, cliquez
sur "Découvrir et adhérer" en haut et à droite
de la page d'accueil du site et suivez les
étapes.

Adhérent Urssaf en ligne [▶ Découvrir et adhérer](#)

Siret Mot de passe [Mot de passe oublié ?](#)

Comment déclarer en ligne mon tableau récapitulatif annuel ?

Identifiez-vous sur le site www.urssaf.fr.

Accédez au panorama des comptes, vous
retrouvez la liste des établissements pour
lesquels vous êtes habilités.

- Actualités
- **Panorama des comptes**
- Déclaration d'embauche
- Déclaration des cotisations
- Situation des comptes
- Contacter mon Urssaf
- Les actualités d'Urssaf.fr

**Nos conseillers spécialisés
sont à votre disposition pour vous
assister dans vos démarches**

au 0811 011 637

(prix d'un appel local)

Urssaf.fr tout simplement

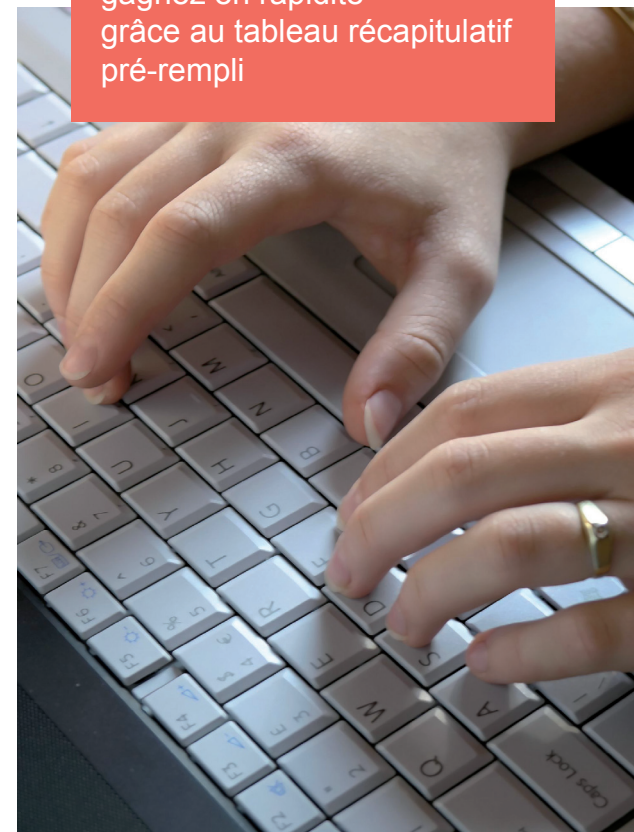


Tableau récapitulatif

2012

Afin de simplifier vos démarches,
validez votre tableau récapitulatif
annuel sur **www.urssaf.fr**

Dès le 1^{er} janvier 2013,
gagnez en rapidité
grâce au tableau récapitulatif
pré-rempli



Comment déclarer en ligne mon tableau récapitulatif ?

1 UR PARIS (Dpt 78)

Siret de l'établissement Raison sociale
00000000000019 SARL M & M

2 COTISATIONS POUR LES SALAIRES VERSES

Tableau récapitulatif annuel 2012
Novembre 2012
Décembre 2012
Tableau récapitulatif annuel 2012
Janvier 2013

Informations

Codes types de personnel

Ajouter Supprimer

Les lignes de codes et catégories de salariés indiquées ont été constituées à partir des informations reçues par l'Urssaf lors de l'exercice correspondant au tableau récapitulatif. Il vous appartient de les compléter et d'indiquer les bases associées.

Effectif moyen de l'entreprise à la fin de l'exercice 12
Effectif global de l'entreprise à la fin de l'exercice 12

3

CODES ET CATEGORIES DE SALAIRES	SALAIRES ARRONDIS	TAUX %	COTISATIONS ARRONDIS
100A RG CAS GENERAL - ACCIDENT DU TRAVAIL	10000	1.80	180
100D RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	10000	20.95	2095
100P RG CAS GENERAL - BASE PLAFONNEE	9500	14.95	1420
013P COMPLEMENT VIEILLESSE 2012 - BASE PLAFONNEE	10000	0.20	20
016P COMPL.VIEIL.2012 CONTR.PARTICULIERS - BASE PLAFONNEE	70	100.00	70
260D CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	9800	8.00	784
332P FNAL CAS GENERAL/SECT.PUBLIC -DE 20 - BASE PLAFONNEE	10000	0.10	10
772D CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE - BASE DEPLAFONNEE	10000	6.40	640
801P REGULARISATION REDUCTION FILLON - BASE PLAFONNEE	100	100.00	100
937D COTISATIONS AGS CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	10000	0.30	30
Total des cotisations (A)			5349

4 Total des cotisations des BRC calculés et enregistrés par l'Urssaf

janvier 300	avril 500	juillet 500	octobre 400
février 500	mai 300	août 500	novembre 400
mars 500	juin 500	septembre 500	décembre 500
Total des cotisations des BRC (B)			5400

5 Régularisation de l'exercice

Si A>B : (A-B) à payer à l'Urssaf 0

Si A<B : crédit en votre faveur sous réserve de vérifications ultérieures 51

Ligne(s) de paiement

6

BANQUES	CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ	MONTANT EN EUROS
BBBB	00000	00000	000000000000	00	0
Total des paiements					0

Fermer Aperçu avant envoi Envoyer

1. Cliquez sur l'icône "crayon" en regard du Siret de l'établissement sélectionné.

2. Sélectionnez "Tableau récapitulatif annuel 2012" dans la liste déroulante.

3. Complétez les effectifs, vérifiez l'exactitude des données de votre tableau récapitulatif pré-rempli des données enregistrées par l'Urssaf au cours de l'année et, si nécessaire, apportez des modifications.

4. Le système informatique calcule automatiquement le montant de régularisation éventuelle que vous devez verser.

Si vous constatez :

- un "trop versé" de cotisations, vous pourrez déduire l'excédent lors de vos prochaines déclarations de cotisations (sous réserve de vérification ultérieure par l'Urssaf),
- à l'inverse, un versement de cotisations insuffisant, vous devez effectuer un paiement complémentaire.

5. Saisissez le montant de la régularisation. Votre paiement sera transmis en banque à la date d'exigibilité.

6. Validez votre formulaire.

Un accusé de réception est immédiatement délivré en ligne après validation. Votre déclaration et votre téléversement restent modifiables jusqu'au 31 janvier 2013 à midi. Seule la dernière déclaration enregistrée sera prise en compte.

Important :

Si vous validez votre tableau récapitulatif avant la dernière exigibilité de l'année, nous vous conseillons d'effectuer auparavant cette dernière déclaration en ligne. Votre tableau récapitulatif pré-rempli comportera ainsi le cumul de toutes les périodes de l'exercice.

Vous êtes une entreprise du secteur privé non soumise à l'obligation de paiement par virement ?

Effectuez votre régularisation annuelle par téléversement

1. Téléchargez, imprimez et complétez le bulletin d'adhésion disponible sur <https://mon.urssaf.fr>

2. Renvoyez le bulletin d'adhésion dûment complété, accompagné d'un RIB à l'adresse suivante :

Urssaf Ile-de-France
93518 Montreuil Cedex